

REGLES DE VIE

RESTAURANT SCOLAIRE DE LA BOISSIERE DE MONTAIGU

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

L'encadrement est chargé de s'occuper des enfants en ce qui concerne :

- **La sécurité**, en les prenant en charge depuis et jusqu'au portail de l'école.
- **L'hygiène**, en veillant à ce que les enfants soient propres avant et après le repas.
- **L'éducation alimentaire**, en leur apprenant à découvrir légumes, poissons, fromages...
- **L'écoute**, en les laissant s'exprimer et en étant attentif à leurs souhaits.
- **La discipline**, en faisant respecter les consignes données.

Pour une meilleure ambiance générale du restaurant scolaire, quelques consignes faciles à appliquer par chacun de nous :

Avant le repas :

- Je vais aux toilettes
- Je me lave les mains

Pendant le repas :

- Je me tiens bien à table
- Je ne joue pas avec la nourriture
- Je parle calmement, et je reste assis
- Je respecte le personnel de service et mes camarades
- Je respecte mon environnement (matériel et locaux)
- Je range mon couvert et mon plateau correctement
- Je sors en silence et sans courir

Pendant la récréation et pendant le retour sur la cour :

- Je joue calmement
- Je respecte les consignes données par les surveillants

Le non-respect des consignes mentionnées ci-dessus entraînera la démarche suivante :

- ♣ **1^{er} incident** : Courriel d'avertissement à la famille ;
- ♣ **2^{ème} incident** : Courriel d'avertissement avec convocation des parents pour un rendez-vous avec M. le Maire ;
- ♣ **3^{ème} incident** : Exclusion temporaire d'une semaine du restaurant scolaire décidée par M. le Maire, après rencontre des parents ;
- ♣ **4^{ème} incident** : Exclusion définitive du restaurant scolaire décidée par M. le Maire, après rencontre des parents.

Ce document est à signer pour approbation, et à transmettre avec le formulaire d'inscription.

Signature des parents

Signature de l'élève (CP à CM2)